

MAIRIE
De
DONNENHEIM
67170



Membres présents:

Mr REPP Guy – Mr BOCCAGE Jean-René – Mr KAPPS Christophe – Mr GRASS Marc - Mme HASE-TARIANT Brigitte –Mr RITLENG Daniel– Mr SCHISSELE Stéphane – Mr GILLIG André.

Membres absents excusés : Mr RIVAUD Benjamin donne procuration à Mr REPP Guy
Mme OTT-LELLIG Véronique donne procuration à Mr SCHISSELE Stéphane
Mme DAVID-ROESCH Christine donne procuration à Mr RITLENG Daniel

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2011.
- 2) Sortie de secours Eglise.
- 3) Renforcement de l'évacuation eau claire par busage rue du Canal.
- 4) Embellissement.
- 5) Agenda de fin d'année.
- 6) PLU – Ecole intercommunale et lotissement.
- 7) Loyer de l'appartement au-dessus de l'école.
- 8) Divers.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **Achat de terrains fonciers et bail rural**

Le Conseil Municipal accepte par **11 voix Pour dont 3 procurations** le rajout de ce point. Le nouvel ordre du jour se présente de la manière suivante :

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2011.
- 2) Sortie de secours Eglise.
- 3) Renforcement de l'évacuation eau claire par busage rue du Canal.
- 4) Embellissement.
- 5) Agenda de fin d'année.
- 6) Achat de terrains fonciers et bail rural.
- 7) PLU – Ecole intercommunale et lotissement.
- 8) Loyer de l'appartement au-dessus de l'école.
- 9) Divers.

I) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2011.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2011.

Aucune observation n'ayant été formulée, le Conseil Municipal décide par 11 voix Pour dont 3 procurations d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 juin 2011.

II) Sortie de secours Eglise.

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2011, à savoir que les travaux de création de l'issue de secours seront effectués par la société ADEMAJ pour un montant de 6 697,60 € TTC proposant un modèle de porte d'une valeur de 2 400,00 €.

Lors du précédent conseil, le modèle de porte n'a pas été choisi, Monsieur le Maire présente trois devis de portes :

- ACTEA : 2 400,00 € porte en PVC chêne doré avec serrure anti panique
- VOB : 2 266,20 € TTC porte en bois exotique ; 3 655,93€ TTC porte chêne massif
- VOLLMER : 3 391,40 € TTC porte en chêne massif

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour dont 3 procurations, adopte le devis de la société VOB, pour un montant de 3 655,93 € (porte chêne massif)

III) Renforcement de l'évacuation eau claire par busage rue du Canal.

Monsieur le Maire présente trois devis concernant la pose de tuyaux béton de diamètre 40 ainsi que la stabilisation des fossés.

- SOTRAVEST : 8 861,04 € TTC dont 800,00 € d'enrobé
- SCREG : 12 522,12 € TTC
- ETDE : 16 027,03 TTC

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour dont 3 procurations, adopte le devis de la société SOTRAVEST, pour un montant de 8 861,04 €.

IV) Embellissement.

(rapporteur : M. Boccage)

La Commission "embellissement" (Mr BOCCAGE Jean-René – Mr GRASS Marc – Mr RITLENG Daniel – Mr RIVAUD Benjamin [absent excusé] et Mr SCHISSELE Stéphane), s'est réunie le 19 septembre de 19h45 à 20h20.

Après avoir délibéré des points à son ordre du jour,

1) la Commission informe le Conseil municipal :

- La charrette de pompiers, comme convenu lors de précédentes réunions, sera mise en place à l'entrée du village, au titre de "mobilier urbain". L'emplacement exact se situe sur le parterre engazonné, devant la maison Wendling (1, rue des Champs). Le calendrier de mise en place prévoit la création d'une dalle béton de 2,20m sur 4,40m, courant octobre 2011. La charrette prendra place et sera fixée

sur cette dalle au printemps 2012. Afin de la protéger des intempéries, un toit de protection de style carport sera installé courant 2012. **La Commission demande par conséquent au Conseil de prévoir ce coût au BP 2012.**

- L'aménagement du parterre situé rue de l'Eglise, derrière la maison Schisselé, sera effectué début octobre 2011.
- Simultanément, les deux potelets en béton situés aux entrées du chemin piétonnier qui passe derrière la cour de l'école seront enlevés afin de permettre le passage du matériel communal de nettoyage, d'entretien et de salage.

2) la Commission propose au Conseil Municipal :

- de poursuivre la dynamique "décorations lumineuses de fin d'année", dans la continuité de l'investissement effectué en automne 2010 (mise en place d'une banderole et de 6 "décorations lampadaires").

A cet effet, la Commission souhaite procéder à la mise en place de :

- 8 décorations "lampadaires" supplémentaires rue Principale
- remplacer les ampoules à incandescence de la guirlande destinée au sapin situé à l'entrée sud du village par des ampoules LED

2 devis sont proposés:

- Sté Blachère : - décorations idem année précédente, soit hauteurs d'environ 0,75cm/100cm
- 100 ampoules LED (filament), soit : 4 x 25 en blanc, rouge, bleu et vert.
- Sté Sedi : - décorations de hauteur moyenne = 200cm/250cm/300cm
- 100 ampoules LED B22 (3 led), soit : 5x20 en blanc, bleu, rouge, vert et jaune.

	Blachère illuminations	Sedi illuminations
8 déco lampadaires	3315,96 TTC	3376,55 TTC
100 ampoules LED B22	273,88 TTC	
Total TTC	3589,84 €	3376,55 €

➔ La Commission propose au Conseil Municipal l'adoption du devis "Sedi illuminations".

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour, dont 3 procurations, adopte le devis de la société SEDI, pour un montant de 3376,55 €

V) Agenda.

Monsieur le Maire informe les Conseillers :

- vendredi 11 novembre : dépôt de gerbe au Monument aux Morts, à 11h00.
- samedi 10 décembre : après-midi récréative "Noël des enfants", dans la salle polyvalente
- dimanche 11 décembre : déjeuner de l'équipe municipale avec conjoints, dans la salle polyvalente
- samedi 7 janvier 2012 : vœux du Maire, dans la salle polyvalente
- dimanche 8 janvier : déjeuner des Aînés, dans salle polyvalente

VI) Achat de terrains fonciers et bail rural.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

L'achat de la parcelle cadastrée : section 16, numéro 204/05, lieudit "Gaensabwand", nature "terres", d'une contenance de UN HECTARE QUATRE ARES ZÉRO CENTIARE (1ha 04a 00ca) appartenant à Monsieur DAULL Joseph domicilié 83, rue d'Ohlungen à SCHWEIGHOUSE SUR MODER au prix de 12 000 Euros pour l'ensemble du terrain. Il informe les conseillers qu'après signature de l'acte définitif, cette parcelle sera louée à M. Laurent MORIER. Cette location se fera sous forme de bail rural pour un montant

de 55,60 €uros à l'hectare soit un total annuel de 56,55 €uros. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le pourquoi de cette acquisition et de la relocation du terrain. Du fait que Monsieur et Madame MORIER ne peuvent acquérir cette parcelle dans l'immédiat, Il a été procédé de cette façon dans le but d'aider Monsieur et Madame MORIER à agrandir leur exploitation agricole.

Monsieur MORIER est actuellement locataire du terrain sur lequel doit être construite l'école intercommunale. Lorsque ces travaux vont démarrer, il ne pourra plus exploiter ces parcelles, d'où la proposition de lui louer la parcelle achetée à Monsieur DAULL afin de compenser cette perte de terrains.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 6 voix Pour dont 1 procuration, 5 Abstentions dont 2 procurations,

- d'acquérir le terrain de Monsieur DAULL cadastré section 16 parcelle 204/05 d'une superficie totale de 1ha 04a 00ca pour un montant total de 12 000,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que le bail de location avec Monsieur MORIER Laurent.

VII) PLU – Ecole intercommunale et lotissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'EPFL a signé une nouvelle promesse de vente incluant le prix du terrain et les indemnités d'éviction du locataire, une date sera fixée sous peu pour signer les documents chez le notaire. Madame et Monsieur DAULL ont signé la promesse de vente. Les prochaines étapes du PLU concernent l'aménagement de la zone AUI sud qui comprend entre autres, le concours d'architectes pour l'école intercommunale, la décision finale quant à l'avenir de la conduite de gaz qui devrait nous parvenir en décembre 2011 puis les appels d'offres pour l'école après le choix de l'architecte. Un permis d'aménager sera prochainement déposé pour l'ensemble de la parcelle auprès de la Préfecture. L'objectif étant que l'école intercommunale accueille ses premiers élèves en septembre 2014.

VIII) Loyer de l'appartement au-dessus de l'école.

Monsieur le Maire informe que le loyer actuel du logement situé au-dessus de l'école est de 675,11 €. Comme chaque année, le Conseil Municipal peut augmenter celui-ci en se basant sur l'indice INSEE. Monsieur le Maire propose aux conseillers d'augmenter le loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école et présente le mode de calcul suivant :

$$\frac{675.11 \text{ € (ancien loyer)} \times 120.31 \text{ (Indice INSEE 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2011)}}{118.26 \text{ (indice INSEE du 2}^{\text{ème}} \text{ trimestre 2010)}} = 686.81 \text{ € (nouveau loyer)}$$

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour dont 3 procurations, décide d'augmenter le loyer de l'appartement situé au-dessus de l'école en se basant sur l'indice de référence des loyers INSEE du deuxième trimestre 2011, et de fixer le montant à 686.81 € à compter du mois d'octobre 2011.

IX) Divers.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes est informe les conseillers qu'il est consultable en mairie ainsi que sur le site Internet de la CCRB.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra passer au vote la taxe d'aménagement (qui remplace la TLE), et ce avant le 30 novembre 2011.

Aucun autre point divers n'étant soulevé, Monsieur le Maire clos la séance.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur BOCCAGE Jean-René	
Monsieur GRASS Marc	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame DAVID-ROESCH Christine	Procuration à Mr RITLENG Daniel
Monsieur RITLENG Daniel	
Monsieur RIVAUD Benjamin	Procuration à Mr REPP Guy
Madame OTT-LELLIG Véronique	Procuration à Mr SCHISSELE Stéphane
Monsieur GILLIG André	